

ministre des Transports. Étant donné les instances qu'ont présentées aux audiences de la commission en Saskatchewan au moins une vingtaine de collectivités par l'intermédiaire de leurs représentants,—le gouvernement de la Saskatchewan,—quatre députés fédéraux et un sénateur, s'opposant toutes à la fermeture de ces organismes, instances dont la Commission des transports n'a tenu aucun compte, le ministre envisagerait-il de demander à ses collègues du cabinet d'annuler l'ordonnance émise par la Commission?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Sans regarder les détails mêmes, je ne suis pas certain que le cabinet ait vraiment le pouvoir de prendre une décision contraire à celles de la Commission canadienne des transports, mais j'étudierai volontiers l'ensemble de la question, je vérifierai quels sont exactement nos pouvoirs, et je m'en entretiendrai avec qui de droit.

LE RETRAIT DE CHEFS DE GARES EN SASKATCHEWAN ET EN ALBERTA—LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE CANADIEN PACIFIQUE

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre dirait-il si, dans le cadre de son étude de la question, il voudrait bien tenir particulièrement compte des motifs invoqués pour la décision de la Commission des transports, fondée en partie sur certains engagements contractés par le Canadien Pacifique qui, selon l'angle sous lequel on les considère, ont plus ou moins d'importance. Par exemple, la société s'engage à conserver des gares ouvertes dans les localités où le service-voyageurs est prévu, mais il n'y a absolument aucun service-voyageur aux endroits en question. Le ministre voudrait-il revoir toute la question à la lumière de ces engagements anodins pris par le Canadien Pacifique et les gestes vides de sens de la société?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): En ce qui concerne la demande de révision, d'accord, je la ferai volontiers.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS—LA NOUVELLE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE—LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné les innombrables engagements qu'il a pris depuis quelques mois à ce sujet, et compte tenu des retards inexplicables enregistrés depuis lors, le premier ministre peut-il nous dire, à présent, à quelle date sera faite à la Chambre la déclaration promise sur la politique du gouvernement à l'endroit des investissements étrangers ou, pour reprendre l'expression subtile employée par le gouvernement, sur «le contrôle domestique de l'environnement économique national»?

[M. Benjamin.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Je préfère ne pas mentionner de date, précisément parce qu'il y a eu d'innombrables retards et parce que le gouvernement n'a pas été en mesure de faire cette déclaration aussi rapidement qu'il ne l'eût souhaité. L'expérience que j'ai pu acquérir dans ce domaine m'a enseigné qu'il n'était pas sage de fixer de telles dates.

M. Lewis: Il n'est peut-être pas sage de fixer une date précise, mais comme nous étions censés être informés en novembre dernier de la politique du gouvernement en cette matière et comme cette politique était énoncée dans une délibération du cabinet datée du 15 novembre, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il reste attaché à cette politique ou si celle-ci a été révisée ou modifiée en quoi que ce soit? Pourrait-il nous indiquer quels événements, pressions ou considérations ont occasionné tous ces retards?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, cette question se fonde sur des hypothèses, sur ce qu'il aurait pu advenir ou non d'un énoncé de politique dont le député ignore tout. Je ne crois pas pouvoir répondre de façon à l'éclairer, si ce n'est en lui rappelant que son parti et lui savent comme il est difficile de définir une politique globale cohérente en ce qui concerne la propriété étrangère.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'ai tout à coup l'impression que Justin pourrait faire mieux. Le premier ministre sait que nous avons donné...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député a la parole pour poser une question supplémentaire; qu'il veuille bien en venir au fait.

M. Lewis: Je voudrais poser la question suivante au premier ministre. Étant donné que la version qu'a donnée le *Canadian Forum* de la politique du gouvernement est connue du public depuis longtemps, le premier ministre dirait-il si la teneur de la politique canadienne relative aux investissements étrangers est venue sur le tapis officiellement ou officieusement au cours d'entretiens quelconques avec des ministres ou fonctionnaires des États-Unis, ou au cours des négociations commerciales actuelles ou autres; la politique du gouvernement, ou les grandes lignes de cette politique ont-elles été communiquées à des ministres ou à des fonctionnaires du gouvernement des États-Unis?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne vois en aucune façon comment cette politique aurait pu être communiquée au gouvernement des États-Unis. Le sujet a pu être évoqué comme tel dans divers échanges de vues, mais la teneur de cette politique n'a pu en aucune façon être communiquée à qui que ce soit, pour la bonne raison que lorsqu'elle sera établie définitivement quant au fond et à la forme, c'est en premier lieu à la Chambre des communes qu'elle sera communiquée.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné les réponses du premier ministre, dois-je comprendre que la décision sur le sujet qui, selon lui, a été prise avant Noël, a fait l'objet d'un examen depuis, et est toujours à l'étude?